

ves, laine, fromage, viandes préparées, tabac toiles, cables.

8. Où la plus grande partie de votre fleur ou farine, est-elle consommée le plus avantageusement : le marché canadien, anglais ou américain ? *R.* Nous ne vendons pas de fleur.

9. Y a-t-il dans votre localité grand nombre de fils ou filles de cultivateurs qui, pressés par leurs goûts ou leurs capacités physiques à désirer d'autres travaux que ceux de l'agriculture, vont chercher de l'emploi aux Etats-Unis ? si oui, quel remède conseilleriez-vous ? *R.* Un grand nombre de personnes quittent chaque année notre partie du pays pour les manufactures des Etats et cela continuera ainsi aussi longtemps que nous ne pourrons pas leur fournir de l'emploi. Comme de raison notre marché est trop limité pour permettre de les employer toutes ; mais, néanmoins, nous pourrions en employer beaucoup plus que nous le faisons, si nous réservions notre propre marché pour nous-mêmes, ce que nous devrions faire, puisque les Etats-Unis refusent de nous ouvrir le leur.

10. Est-ce que l'importation de la fleur américaine en franchise, sans réciprocité, vous met dans une position désavantageuse comparativement aux concurrents américains ? et si oui, donnez les raisons. *R.* Ceux qui ont des grains à vendre doivent en souffrir sérieusement.

11. Avez-vous trouvé la mouture en entrepôt commode, praticable et juste pour tous les intéressés, et la recommanderiez-vous si un droit était imposé sur le blé étranger ? *R.* Non.

12. Comme le droit *ad valorem* de 20 pour cent imposé aux Etats-Unis sur la fleur contre le droit spécifique fixe de 20 pour cent par boisseau sur le blé opère généralement comme tarif différentiel contre le meunier canadien, est-ce que dans votre opinion, l'établissement des droits différentiels par le parlement du Canada serait désirable ? *R.* Oui.

13. Pensez-vous que l'admission sur les marchés canadiens, moyennant un droit de

10 par cent, de bêtes à cornes, chevaux et moutons américains, tandis que les Etats-Unis imposent un droit de 20 pour cent sur les mêmes animaux envoyés du Canada, soit préjudiciable au cultivateur canadien ? et recommanderiez-vous l'établissement d'un droit semblable à celui imposé par les Etats-Unis ? *R.* Oui.

14. Le cultivateur canadien peut-il cultiver tout le grain nécessaire pour engraisser son bétail, ou aurait-il plus d'avantage à acheter du blé d'inde ? *R.* Avec un bon système agricole nous devrions produire assez pour engraisser nos bestiaux.

15. Quels sont les produits de la ferme qui ont besoin d'un marché local pour leur écoulement ? *R.* Tous les produits en général.

16. Laquelle des industries, de la culture des grains, de l'élevage des bestiaux ou des produits de la laiterie est la plus profitable pour le cultivateur, tant pour les profits qu'elle rapporte que pour tenir la ferme en bon ordre, de manière à en faire un placement permanemment profitable ? *R.* Il est impossible de répondre à cette question d'une manière abstraite. Cela dépend principalement de la nature du sol, de la localité, du prix de la main-d'œuvre, des avantages du marché à la disposition, etc., etc.

17. Quels changements, s'il en faut, la législation aurait-elle besoin de subir pour faire de l'agriculture une occupation plus désirable et plus profitable pour la population ? *R.* Abandonner toute théorie abstraite et étudier les véritables intérêts du cultivateur et du manufacturier, ils doivent marcher de pair.

18. Pensez-vous que la différence dans le temps et par conséquent celle des risques qu'il faut courir pour obtenir des retours sur les ventes de fleurs entre les marchés du Canada et celui de Liverpool permettraient au fabricant de fleur de payer plus cher au cultivateur et offrirait à ce dernier un marché meilleur et plus stable pour son blé ? *R.* Je ne suis pas en position de répondre à cette question.

Québec, 24 mars 1876. H. G. JOLEY.